



ARPENTEURS - GÉOMÈTRES

0001

Magog, le 3 septembre 2014

REÇU-MAGOG

05 SEP. 2014

MAIRIE ET D.G.

**VILLE DE MAGOG**

**a/d : Conseil de la VILLE DE MAGOG**

**et/ou: Madame Mélissa Charbonneau urb.**

7, rue Principale Est  
MAGOG, (Québec)  
J1X 1Y4

**Sujet :** Commentaire sur l'application du règlement de zonage

**Objet :** Accès au chemin public

Madame la mairesse,  
Mesdames les conseillères,  
Messieurs les conseillers,  
Madame,

Dans le cadre de la refonte des règlements municipaux, j'aimerais attirer votre attention quant aux accès aux terrains maintenant créés. Je peux facilement comprendre qu'il y a lieu de réglementer les accès à des terrains en milieu urbain. En effet, il est important de s'assurer que chaque propriété ne crée pas d'entrée pavée attenante à la propriété voisine sans que celle-ci soit mitoyenne.

Cependant, cette considération n'est, tout simplement, pas recevable pour des terrains en milieu rural. Nous tentons, par tous les moyens, de limiter le nombre d'accès au chemin public le long des chemins municipaux. Cette considération se veut une priorité pour limiter, à la fois, le déboisement excessif aussi bien que l'impact négatif sur l'environnement. On tente

**MAGOG**

80, rue Sherbrooke, J1X 2R4 T 819.868.8080

Sherbrooke

1555, rue Poisson, J1N 1J7 T 819.823.2211

Windsor

73, rue Principale N, J1S 2C5 T 819.845.2221

[www.groupehbg.com](http://www.groupehbg.com)

*Copie à Mme Mélissa Charbonneau*

0002

désespérément de favoriser le reboisement sur les terrains urbains, mais on demande un accès individuel pour chaque terrain rural occasionnant dès lors une exigence non nécessaire surtout qu'il est, dans la majorité des cas, très simple de desservir les bâtiments en construisant un accès adéquat pour les véhicules d'urgence, mais en partageant les coûts de construction et d'entretien de ces chemins tout en conservant au développement rural son caractère rural et intime.

En conséquence, je vous suggère d'éliminer l'application de la règle des accès à une propriété à l'extérieur du périmètre urbain favorisant dès lors la conservation du couvert forestier et la réduction des frais d'entretien et de construction de ces accès.

En espérant que la présente sera bien accueillie et trouvera, auprès du Conseil de notre Ville, une oreille attentive, je vous remercie à l'avance de votre habituelle collaboration. Dans l'attente de nouvelles à ce sujet, je vous invite à communiquer avec moi pour toute information supplémentaire.

Recevez mes meilleures salutations



Daniel Boisclair  
arpenteur-géomètre  
DB/mm